



Le gouvernement wallon s'est accordé pour en finir avec la bulle photovoltaïque.

Le gouvernement a donc décidé de ne pas toucher au système des certificats verts pour les anciens et les nouveaux projets sans nouvelle taxe mais avec une modification du taux et de la durée d'octroi.

C'est par ailleurs BNPParibas qui va racheter les certificats verts excédentaires et les annuler. Les Wallons devront rembourser la banque pendant 20 ans, via la surcharge d'Elia déjà existante.

Pas d'augmentation de facture

La facture n'augmentera pas aujourd'hui mais le Wallon payera plus longtemps (20 ans). Une surcharge moyenne de 7,5 €/MWh soit moins que les 13,82 €/MWh actuels.

Parallèlement, une proposition de transaction à l'amiable va être proposée aux 11.000 personnes ayant introduit un recours au civil contre la Région wallonne en raison de certificats verts limités à 10 ans, le retour aux 15 ans n'étant, lui, pas à l'ordre du jour.

« Pour avancer vers une solution....

Source : [Accord sur le photovoltaïque: la Wallonie ne touchera pas au système des certificats verts - Le Soir](http://www.hainaut-developpement.be/accord-sur-le-photovoltaique-la-wallonie-ne-touchera-pas-au-systeme-des-certificats-verts-le-soir/)